

Rabat: L'Agence urbaine peaufine son site-web

- Elle lance la 5e version de son portail avec de nouveaux services en ligne
- Règlement des honoraires, consultation des PV....

L'AGENCE urbaine de Rabat-Salé (Aurs) tire profit des nouvelles technologies pour faciliter les procédures au profit de ses clients et également renforcer la transparence dans le traitement des dossiers. Elle ne cesse d'apporter des améliorations à son site web mis en service en 2001. Depuis le 22 novembre dernier, l'agence a lancé la 5e version de son portail en présence notamment de ses partenaires, les professionnels et les architectes. Une occasion pour Khalid Ouaya, DG de l'Aurs, de présenter les nouveautés de cette nouvelle version (www.aurs.org.ma). Pour lui, outre la question de transparence, l'objectif est aussi de réduire le maximum possible le déplacement des clients pour les dépôts de dossiers et le suivi du traitement. Autre nouveauté, la possibilité du paiement en ligne de la note

de renseignements qui peut être également demandée et récupérée par le client à partir du site de l'agence. La nouvelle version du site permet aussi la pré-inscription en ligne des projets avant dépôt officiel des dossiers des projets. Parmi

vous avec ses responsables. «Ce travail d'amélioration du site a pu être réalisé sur la base d'un sondage réalisé portant sur les observations et les attentes de nos partenaires et clients», rappelle le DG de l'agence. Parmi les attentes prises en

Immobilier: Salé en tête

DURANT l'année 2012 l'agence a examiné 6.648 demandes d'autorisations de construire, de loissements, de morcellement ainsi que pour la création de groupements de logements contre 5.919 demandés en 2011. La province de Salé vient en tête avec une part de 46% suivie de Témara (34%) et Rabat. Le nombre des grands projets d'habitation validés en 2012 avoisine 570 dont 247 dans la province de Témara-Skhirat. Pour les projets non immobiliers, le nombre de dossiers approuvés s'élève à 423 dont le grand lot, soit 246, concerne des projets de création des unités commerciales. Par contre, pour le secteur industriel et touristique, le nombre de dossiers est respectivement de 27 et 12. □

les changements, la possibilité de consulter et de télécharger les PV en ligne des commissions chargées de l'instruction des dossiers des projets. Ce qui va permettre aux clients de connaître éventuellement les raisons et les services non favorables à la validation de leurs dossiers déposés. En cas de problème, ils peuvent adresser leurs réclamations via le portail de l'agence et si nécessaire prendre rendez-

considération, la disponibilité de la nouvelle version du portail en langue arabe, avec des pages en amazigh (réalisées en collaboration avec l'I'team et des pages en allemand. L'agence s'est engagée à mettre en service incessamment la partie

anglaise ainsi que la version mobile. Ce qui va certainement augmenter d'avantage le nombre de visiteurs du site qui a été doublé depuis son lancement en 2010 pour atteindre au début de septembre dernier près de 660.000 visiteurs.

Rappelons par ailleurs que les services en ligne proposés par l'agence s'inscrivent dans le cadre de son engagement auprès du Comité national de l'environnement des affaires (CNEA). Avec deux objectifs majeurs: la dématérialisation des procédures et le renforcement de la transparence. Pour Thomas Moullier, de la Banque mondiale, «les innovations réalisées au sein de ce nouveau portail pourront concrètement contribuer à améliorer la transparence dans la délivrance des autorisations de construire, et constituer un excellent précédent pour d'autres villes marocaines qui souhaitent innover dans ce sens». □

Noureddine EL AISSI

Pour réagir à cet article:

courrier@leconomiste.com